

«et de n'avoir pas su porter à des niveaux suffisants les montants de base de toutes ces pensions, allocations et prestations.»

[Français]

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur le président, je crois de mon devoir de prendre part à ce débat sur la motion à l'étude, qui se lit ainsi:

Que cette Chambre désapprouve l'omission du gouvernement d'ajouter aux pensions, allocations et autres prestations qu'il accorde ou administre une majoration annuelle correspondant à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

J'aimerais commencer mes remarques en citant deux exemples typiques susceptibles de nous faire comprendre ce problème.

Récemment se présentait, à mon bureau de Victoria-ville, une personne âgée de 65 ans gravement malade, touchant la pension de sécurité de vieillesse maximum de \$135 par mois. Elle paie un loyer de \$70 par mois, ce qui est raisonnable, mais il ne lui reste que \$65 par mois pour se nourrir, se vêtir et acheter ses médicaments.

Elle essaie par tous les moyens d'obtenir de l'aide supplémentaire des ministères provinciaux, mais c'est peine perdue, puisque les fonctionnaires lui disent: Votre cas n'est pas de notre ressort, mais de celui du gouvernement fédéral, car vous êtes bénéficiaire d'une pension de sécurité de la vieillesse. De toute façon, chaque fois qu'elle fait quelque démarche, cette personne revient chez elle bredouille. De plus, elle ne peut se procurer les médicaments nécessaires à traiter sa maladie.

• (1630)

Il s'agit là d'une question de santé, mais elle n'a aucun moyen de se les procurer. Le système qui prévaut actuellement lui interdit l'obtention de ces médicaments.

Je dis, monsieur le président, que si nous ne faisons pas d'urgence, quelque chose de très constructif pour régler cette question, nous sommes tous un peu responsables des malheurs de cette personne, et même, de son décès, puisque, comme société, si nous refusons d'accroître cette aide, nous aurons contribué au malheur d'une personne, peut-être même à son décès.

Il ne s'agit pas là du seul cas du genre. Mes collègues savent bien que l'on trouve des centaines de cas semblables au Canada, mais que les ressources pour satisfaire aux besoins de ces personnes sont inexistantes.

Étudions un autre cas, monsieur le président, soit celui de deux personnes qui reçoivent chacune une pension maximum, y compris le supplément de revenu garanti. Cela leur donne un revenu total de \$255. Pour qu'elles touchent ce maximum, il faut que leur revenu marginal soit au minimum. Cela signifie qu'après avoir payé un loyer raisonnable de \$70 par mois, il leur reste \$185 par mois, ou \$46 par semaine, c'est-à-dire \$23 par personne pour se nourrir, se vêtir, se procurer des médicaments et s'acheter quelque chose d'essentiel à la vie.

Supposons que leur appareil de télévision—leur seul agrément—est défectueux, elles n'ont aucune ressource pour le faire réparer. Et la même situation prévaut en ce qui a trait à la satisfaction de leurs besoins essentiels; je fais allusion à la réparation de leur réfrigérateur, de leur cuisinière, etc.

Que ferons-nous pour ces personnes, monsieur le président? Cesserons-nous, une fois pour toutes, d'en parler et passerons-nous à l'action? Je suis très heureux du débat d'aujourd'hui puisqu'il nous permet de nous poser tous ensemble cette question.

La motion dont nous discutons aujourd'hui vise à ce que les pensions accordées aux personnes dans le besoin, aux personnes nécessiteuses, soient relevées en proportion de l'augmentation du coût de la vie.

Monsieur le président, j'ai en main une coupure du journal *La Presse*, du mardi 21 mars 1972, rapportant un article intitulé «La tendance des derniers mois laisse présager un regain de l'inflation».

Nous pouvons en conclure deux choses: premièrement, que la lutte à l'inflation du gouvernement, depuis quatre ans, a été faite sur le dos des petits et n'a certes pas résolu le problème. Au contraire. Deuxièmement, cette lutte a contribué à la hausse directe du taux désaisonnalisé de chômage, et ni le chômage, ni l'inflation n'ont été jugulés.

On a conclu que cette lutte à l'inflation a été un échec monumental et, enfin, on peut aussi conclure que les personnes qui bénéficient des programmes d'assistance sociale du gouvernement fédéral, lesquels coûteront cette année—selon la brochure *Où va l'argent de vos impôts* publiée par le Conseil du Trésor—619 millions de dollars, sauf erreur, monsieur le président, ne seront pas capables, demain, de subir une autre hausse du coût de la vie.

Dans cet article de journal, on dit que l'indice des prix du bœuf a augmenté. Or, voilà un produit dont les personnes âgées, les pauvres ont besoin. On dit que l'indice général des prix à la consommation a augmenté. On dit également que le prix des œufs a augmenté, bien que la plupart des aviculteurs fassent faillite à cause du nouveau programme. On dit encore que le prix du porc a augmenté.

Voilà autant de répercussions que doivent subir les riches comme les pauvres de notre société. Pour les bien nantis, il n'est pas trop difficile de s'accommoder de la hausse du coût de la vie et de l'inflation, mais ceux qui n'ont aucune ressource, aucun moyen de s'assurer un revenu marginal, à cause d'invalidité ou de la vieillesse, sont les premières victimes de la hausse du coût de la vie. Et que fait-on pour ces personnes? Nous contentons-nous seulement d'en parler? Passerons-nous à l'action, un jour?

Qu'est-ce qui coûte le plus cher, aujourd'hui? Les vêtements, la nourriture, le logement et, enfin, les médicaments. Or, ces quatre choses que je viens d'énumérer sont celles qui, précisément, subissent la hausse de prix la plus constante depuis bientôt quatre ans. Cet article sérieux du journal *La Presse* rapporte que cette hausse va continuer à s'accroître, au point d'être hors de contrôle. D'ailleurs, cela existe déjà.

Monsieur le président, il est grand temps de voir à ce problème. Les personnes âgées, les personnes démunies, les invalides ont besoin de logement, de nourriture, de vêtements, de médicaments, et l'aide qu'on leur accorde, soit \$135 par mois, au titre de la pension de sécurité de la vieillesse, ou un maximum de \$255 pour deux personnes est du plus haut ridicule.

Le chômage, les fermetures de plus en plus régulières d'usines, sont autant de problèmes causés par les déficiences économiques. Le chômage dont les Canadiens souffrent aujourd'hui, issu de la lutte à l'inflation et qui a entraîné des problèmes de hausse du coût de la vie, ne résulte pas de la satisfaction aux besoins des consommateurs, ni de l'épuisement des ressources productives, mais uniquement de la non-distribution des produits et des services. Ce ne sont pas les produits qui manquent, au Canada, monsieur le président. Dans l'Ouest, il existe des surplus de blé. Au Québec, il y a des excédents de lait, de beurre, de fromage, bref, de tout. Le problème du Québec